



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_D2023_0014

Objet : Signature de l'avenant n°1 au marché
n° 21.034 Fournitures de denrées alimentaires
– Lot 17 : Produits élaborés à texture modifiée

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022 – 0088 du 4 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint M. VUYLSTEKER ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Considérant que le marché n°21.034 relatif à la fourniture de produits élaborés à texture modifiée a été notifié à la société LES REPAS SANTE le 10/05/2021 sans montant minimum ni maximum ;

Considérant que le siège de la société a été modifié ;

DECIDONS

Article 1er : De recourir à un avenant n°1 au marché n° 21.034 afin de modifier l'adresse du siège de la société LES REPAS SANTE ainsi que son numéro de SIRET.

Article 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite au :

- Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Trésorier pour information
- Madame la Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **24 JAN. 2023**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

2023/07/14

